

## LISTE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES UTILISES EN CULTURE BETTERAVIERE

Plus d'infos dans les publications de l'IRBAB et sur www.fytoweb.be

Ceux-ci ne sont pas nécessairement les recommandations de la KBIVB-IRBAB, l'IRBAB ne peut être tenu responsable des dommages à la culture ou à un manque d'action

ADDITIFS								Update 18-04-24	
Substance(s) active(s)	Teneur (g/l of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	zone tampon (m)	réduisant la dérive de minimum	Max. nombre application	Symboles de danger	Délai avant récolte
huile de colza estérifiée	733	EC	MERO	9871P/B	1	50%	4	/	/
	812	EC	ACTIROB B	8665P/B	1	50%	4	/	/
			NATOL	9298P/B	1	50%	4	/	/
			VEGETOP	9294P/B	1	50%	4	/	/
	215,6	EO	LE846 <sup>(1)</sup>	11106 P/B	1	50%	12	/	7 j
	842	EC	TIPO	9447P/B	1	50%	4	/	/
636,3	EW	GAON	9629P/B	5	50%	4	GHS07 GHS09	7 j	
		ZARADO	10242P/B	5	50%	4	GHS07 GHS09	7 j	
ester de phosphate d'alcools gras polyoxyalkyles + esters méthyliques d'acides gras + acide oleique	209,25 + 348,75 + 46,5	EC	DASH	10282P/B	5	50%	1 application du mouillant à chaque application du mélange avec le produit phytopharmaceutique adapté.	GHS05 GHS08	/
Triglycéride éthoxylé 10EO	786,05	EC	GEREZI <sup>(2)</sup>	28587P/B	1	50%	1 application de l'adjuvant à chaque application du mélange avec le produit phytopharmaceutique adapté	/	7 j
			KIMLA <sup>(2)</sup>	28588P/B	1	50%		/	7j
			CANTOR <sup>(2)</sup>	9881P/B	1	50%		/	7j

<sup>(1)</sup> Uniquement en mélange avec un fongicide<sup>(2)</sup> En mélange avec un herbicide employé dans un programme de désherbage par mini-dose, un insecticide ou un fongicide

Remarque : les autres additifs peuvent uniquement être utilisés en mélange avec un herbicide

## Attention : Additifs dont l'autorisation expire au cours de l'année 2024

huile paraffinique (3)	850	EC	VIROIL	6555P/B	1	50%	1 application, peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage	GHS08 GHS09	/
------------------------	-----	----	--------	---------	---	-----	--	-------------	---

(3) Ce produit ne sera plus autorisé à partir du 01/08/2024. La mise sur le marché et le stockage par le détenteur de l'autorisation sont autorisés jusqu'au 30/04/2023. La mise sur le marché et le stockage par des tiers sont autorisés jusqu'au 31/10/2023 et l'utilisation est autorisée jusqu'au 31/07/2024.



GHS05: corrosif



GHS07: irritant/ nocif



GHS08: dangereux pour la santé à long terme



GHS09: dangereux pour l'environnement